

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

Présents : Aimé LAMBERT, Jean-Michel TOUCHER, Josette RIMET-MEILLE, André MOUNIER-VEHIER, Bernard PELERIN, Olga GRILLOT, Claude JOURDAN ? Sylvain DHERBASSY

Excusée : Céline ROCHER, Emmanuel GROS, Bernard VALLIN  
Procuration de Bernard VALLIN à Josette RIMET-MEILLE

Début de séance = 20h00

Secrétaire de séance nommé : Jean-Michel TOUCHER

## 1. Délibération portant sur l'Atesat 2013 (convention DDT/Commune)

Cette convention consiste à bénéficier des services de la DDT en conseil de travaux pour la voirie. La commune de Bessins sollicite Monsieur Jean Cartier pour toute expertise relatif à ces travaux.  
Pour 2014, l'ensemble des communes vont faire le nécessaire pour maintenir cette convention.

## 2. et 3 Délibérations et vote des comptes de gestion et administratif 201 2 (commune et eau)

L'ensemble des élus présents désigne Jean Michel Toucher pour présider le résultat des comptes administratif du budget de la commune et de l'eau

a) COMPTE ADMINISTRATIF : COMMUNE DE BESSINS

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = + 45 012.66 €  
Section Investissement : résultat de l'exercice = - 215 914.16 €

b) COMPTE ADMINISTRATIF : SERVICE EAU

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = - 8 507.77 €  
Section Investissement : résultat de l'exercice = + 8 234.05 €

Vote à l'unanimité des résultats des comptes DE GESTION ET administratif de la Commune et du Service Eau

Le Maire reprend la présidence du conseil Municipal

## 4. Délibération sur l'affectation des résultats

Le maire propose à l'ensemble des adjoints et conseillers de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2012.  
Vote à l'unanimité des ces résultats

## 5. Délibération et vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux des taxes locales, soit :

- Taxe foncière = 13.32 %
- Taxe sur le bâti = 7.38 %
- Taxe sur le non bâti = 41.14%
- Taxe professionnelle = 19.52%

Vote à l'unanimité des taux de contributions directes

## 6. Délibération et vote des subventions 2013

La municipalité de Bessins attribue une somme de 1365 € répartie pour les associations suivantes :  
ADMR 830 € / Téléthon 80 € / Lutte contre le Cancer 125 € / Pompiers 230 € / Souvenir Français 100 €

Vote à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions

## 7. Délibération et vote du budget 2013

Présentation par le Maire du budget primitif de la Commune et du Service Eau de Bessins

- Compte administratif 2012 Commune de Bessins
  1. Section fonctionnement :  
Dépenses et Recettes s'équilibrent à = 560 231 €
  2. Section Investissement :  
Dépenses et Recettes s'équilibrent = 138 800 €
  
- Compte administratif 2012 Service Eau de Bessins
  - Section fonctionnement :  
Dépenses et Recettes s'équilibrent = 25 00 €
  2. Section Investissement :  
Dépenses et Recettes s'équilibrent = 92 715 €

Vote à l'unanimité des propositions des comptes administratif Commune et Eau

## 8. Affaires diverses

- Le cantonnier étant arrêté pour raison de maladie, la commune étudie une solution temporaire pour le remplacer.

Fin de séance à 21 h 15